

# LA CREUSE

Avec vous au quotidien

changement climatique

cohésion sociale

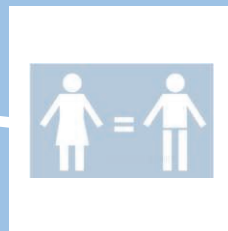
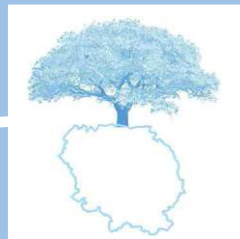
biodiversité

solidarité

égalité

...

## Rapport de développement durable incluant le rapport égalité femmes - hommes



# **Préambule**

Ce rapport complète le document présenté en réunion du Conseil départemental du 23 février 2016, et présente des actions emblématiques de l'année 2016 suffisamment abouties et documentées au jour d'élaboration du rapport en matière de développement durable.

Il est organisé sur la base des cinq finalités

- Lutte contre le changement climatique.
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
- Epanouissement de tous les êtres humains. Le référentiel ouvrant cette possibilité, il intègre à ce niveau le rapport égalité femme/ homme.
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il décrit pour chacune de ces finalités les actions du Département selon les déclinaisons décrites dans le cadre de référence « Projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 » du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, version 2013.

# **Sommaire**

## **Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique**

Déclinaison : Maîtrise des consommations et de la demande en énergie / Encouragement des modes de production moins émetteurs de GES

- TEPCV Foyer APAJH Arfeuille Châtain **page**
- La montée en puissance de la dématérialisation

## **Finalité 2 : Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources**

Déclinaison : Protection de la diversité génétique + accès pour tous à un environnement de qualité

- Etang des Landes
- Label rivière sauvage

## **Finalité 3 : L'épanouissement de tous les êtres humains**

Déclinaison : Lutte contre toute forme d'exclusion

- FSE, appel à projet : aide de garde d'enfants de femmes en situation d'insertion professionnelle.

Déclinaison : Parité et égalité professionnelle

- Le rapport égalité femme/ homme

Déclinaison : Accès et participation à une production culturelle de qualité

- Vallée des peintres

Déclinaison : Accès et participation à une pratique sportive et de loisir

- Vélo route

## **Finalité 4 : cohésion sociale et solidarité entre territoire et entre générations**

Déclinaison : Solidarité entre générations

- Le relevage des personnes âgées

## **Finalité 5 : dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables**

Déclinaison : Réduction des déchets à la source

- Plan de réduction des déchets

## Maîtrise des consommations et de la demande en énergie et encouragement des modes de production moins émetteurs de GES

### Territoire à énergie positive pour la croissance verte

En 2015, le Conseil départemental de la Creuse a été reconnu « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Le 17 décembre 2015, une convention a été signée l'Etat, l'ADEME et la Caisse des dépôts et consignations portant sur une action intitulée

« Améliorer la performance énergétique des résidences principales et redonner un confort de vie quotidienne aux personnes mal-logées ou en perte d'autonomie- soutenir l'emploi artisanal de proximité ». Cette action comporte un volet habitat et un volet mobilité et le département a obtenu une aide de 500 000€.



En début d'été 2016, la totalité des actions a été engagée. Cette maîtrise du plan d'action a permis la signature en juillet 2016, d'un avenant à cette convention portant sur une action « Rénovation énergétique de l'ensemble immobilier du foyer occupationnel d'Arfeuille Châtain » et apportant à nouveau 500 000 € d'aide à ce projet.

En 2014, L'État, la Région et l'ADEME ont lancé un appel à projet "Établissements de santé : bâtiments économes et énergies renouvelables" qui concernait les projets de construction neuve ainsi que les projets de rénovation de l'existant.

Le foyer occupationnel d'Arfeuille Châtain a été retenu à cet appel à projet. Il a alors engagé un audit énergétique pour un montant 10 416 € et a bénéficié pour cela d'une aide de 2 x 3 745,60 €.

Sur la base des faiblesses avérées de l'ensemble immobilier, plusieurs scénarios de solutions au projet ont été formulés par le cabinet qui a réalisé l'audit énergétique.

Le scénario offrant la meilleure adéquation coût/performances/ ENR se monte à un total de 728 000 € TTC et consiste en :

- Remplacement des menuiseries et de la ventilation.
- Mise en place d'isolation par l'extérieur dans les bâtiments et l'extension de l'hébergement.
- Isolation par l'intérieur de la villa.
- Sur-isolation des combles de la villa.
- Installation d'une chaudière centrale biomasse.

Le foyer occupationnel, maître d'ouvrage, ne dispose pas de fonds propres suffisants pour assurer le financement de ces travaux et pour limiter l'impact financier sur le prix de journée des frais financiers en cas de recours à l'emprunt des sommes nécessaires.

Le Conseil départemental de la Creuse, du fait de sa compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale, et par son implication dans le budget du foyer occupationnel d'Arfeuille Châtain, souhaite apporter son soutien dans le cadre de TEPCV pour améliorer les conditions d'hébergement et réduire les consommations d'énergie fossile et l'émission des gaz à effet de serre.

Une convention sera passée entre le Conseil départemental de la Creuse et le foyer occupationnel d'Arfeuille Châtain afin de pouvoir verser l'aide TEPCV pour la réalisation de ce projet.

Cette convention fixera des objectifs au maître d'ouvrage délégué afin de faire de ce projet un chantier école en associant largement les acteurs locaux, d'instaurer de nouvelles relations contractuelles entre le Conseil départemental et le Foyer occupationnel d'Arfeuille Châtain et d'assurer la promotion de comportements écoresponsables.

### **Éléments de démarche pris en compte**

Le projet, porté par la Présidente et le Vice-Président en charge du développement durable est piloté par le Directeur Général des Services, qui s'appuie sur un comité de pilotage. Son animation est assurée par la Cellule organisation méthode et qualité et associe le Pôle Jeunesse et Solidarité, les Vices-Présidents concernés, le maître d'ouvrage et les services de l'Etat.

Des éléments de mesure de la performance (évaluation) ont été identifiés dans la convention et seront suivis par les services de l'Etat.

## **La montée en puissance de la dématérialisation**

01/01/16	Dématérialisation de la transmission des pièces comptables du Parc à la Paierie départementale faisant suite à celle des pièces comptables du laboratoire en 2015 : protocole PESV2.
	Dématérialisation de la gestion des frais de déplacements des agents hors AssFam via NOTILUS.
01/04/16	Dématérialisation de la gestion des frais de déplacements des élus via NOTILUS.
01/07/16	Mise en place de TIPI : Paiement en ligne par les usagers des factures émises par le Conseil départemental : factures du Laboratoire départemental d'analyses, transports scolaires etc...
03/11/16	Ouverture au public de la procédure SVE : « Saisine par voie électronique » accessible depuis le portail <a href="http://www.creuse.fr">www.creuse.fr</a> . Cette procédure a été traitée comme une préfiguration de la dématérialisation du courrier papier.
15/11/16	Formation de deux groupes d'AssFam pour la saisie en ligne de leurs frais de déplacements sur NOTILUS. Des lieux d'accès équipés ont été mis à leur disposition au PJS et dans les UTAS, leur permettant en outre une connexion à l'Intranet et à leur messagerie interne.
01/01/17	Ouverture de la procédure Chorus « Réception et émission de factures électroniques », répondant ainsi aux obligations réglementaires.

### **Eléments de démarche pris en compte**

Les projets sont pilotés selon leur nature par la DRH, la DISC, la DFB ou COMQ. Le pilotage repose sur des groupes de travail regroupant tous les services associés aux projets.

Le déploiement de Notilus s'est appuyé sur le rendu d'une évaluation externe par la DDFIP dans le cadre de la convention de services comptables et financiers qui lie le CD23 à l'ETAT. Une évaluation interne de Notilus-agents hors AssFam a été réalisée en mars 2015 apportant des ajustements et des éléments d'éclairages aux usagers internes. Une évaluation par la DDFIP est prévue en 2017 lorsque tout le personnel sera passé sous Notilus Une évaluation périodique du dispositif sera ensuite mise en place.

## Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources

### La Gioune et le Pic, deux rivières labellisées « Site Rivières Sauvages »

Ce projet est issu d'une initiative du Conseil départemental pour répondre aux objectifs suivants :

- Répondre à une action identifiée dans l'Agenda 21 du Département.
- Identifier les plus belles rivières du département et de France.
- Développer l'appropriation collective de « préserver et valoriser les rivières les plus patrimoniales de France ».
- Valoriser le territoire à une échelle locale et nationale.
- Intervenir et de développer des outils de gestion innovants et exemplaires.

Le Département s'est engagé dans ce projet innovant dans la continuité de son action qu'il mène depuis de nombreuses années en faveur des milieux aquatiques. Le projet a été confié à la cellule ASTER (cellule d'Animation et Suivi à l'Entretien des Rivières) du Service Eau et Environnement qui a réalisé les étapes suivantes (démarche de conduite de projet).

2014	Sélection des deux rivières labellisables répondant aux critères de la grille du label, engagement du CD23 comme porteur du projet.
2015	Identification et sollicitation des parties prenantes pour élaborer le plan d'actions. Dépôt du dossier de candidature auprès d'AFNOR certification le 21 décembre. Parties prenantes : Bourgneuf Royère de Vassivière, Sources de la Creuse, Creuse Grand Sud, le Parc Naturel Régional de Millevaches, l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, la Fédération de Pêche de la Creuse, les Jeunes Agriculteurs, la Fédération de Pêche, et l'Agence de Développement et de Réservation Touristique de la Creuse et le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin.
Janvier 2016	Expertise de l'ensemble des documents techniques par les services d'AFNOR certification.
2 au 4 mars 2016	Audit sur site et de l'ensemble des parties prenantes.
15 avril 2016	Tenue de la commission scientifique à ERN France avec l'avis d'AFNOR Certification. Décision favorable de la commission pour décerner le label aux <b>2 rivières au niveau 2</b> ce qui présente actuellement le plus haut niveau atteint. <b>Il s'agit de plus des deux seules rivières labellisées du bassin Loire Bretagne et la Creuse figure donc comme 1 des tous premiers départements de France à avoir été labellisé avec ce niveau d'exigence.</b>
5 juillet 2016	Tenue de la cérémonie officielle de remise du label « Site Rivières Sauvages ».
Août 2016	Démarrage de la mise en œuvre du programme d'actions comprenant les 5 volets suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation/coordination</li> <li>▪ Travaux</li> <li>▪ Communication</li> <li>▪ Suivi</li> <li>▪ Audit</li> </ul> L'ensemble des volets aboutit à la déclinaison de 18 fiches actions sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental et des différentes parties prenantes.

Le programme prévisionnel de la Gioune (animation comprise) est évalué à 223 000 € TTC et celui du Pic à 178 000 € TTC. Ces montants sont ventilés selon les différentes Maitrises d'Ouvrages de ce **programme de 5 ans**.

#### Eléments de démarche pris en compte

Les critères d'obtention du label garantissent l'application des éléments déterminants d'une démarche de développement durable : pilotage, participation des acteurs, transversalité, amélioration continue, évaluation.

## **L'étang des Landes**

Il est un des acteurs emblématiques de la collectivité sur cette finalité. Les actions décrites dans le rapport soumis en plénière du 22 février 2016 sont poursuivies ou reconduites.

Le 24 octobre 2016, la pêche de l'étang des Landes a débuté. C'est une activité à but essentiellement de préservation du milieu aquatique mais qui peut permettre de générer une activité économique. Près de 6 tonnes de poisson noble ont été récupérées pour environ 400 kg d'espèces indésirables dont seulement une quarantaine de kilos de poisson-chat. Depuis deux ans, les suivis ornithologiques et le suivi de la qualité de l'eau semblent confirmer la pertinence de la gestion piscicole mise en place ces dernières années par le Département

De nouvelles espèces protégées, animales et végétales, ont été découvertes en 2016 sur la réserve naturelle. Le mode de gestion piscicole et agricole respectueux a favorisé cette implantation.

→ **Lutte contre toute forme d'exclusion**

**PTI 2015-2020 / Programme opérationnel FSE :**  
**appel à projets « Lever les freins à la garde d'enfants pour**  
**favoriser l'insertion professionnelle »**



Le Conseil départemental de la Creuse souhaite impulser une démarche partenariale autour de la problématique de la garde d'enfants pour permettre la consolidation des parcours d'insertion socio-professionnelle.

Cet appel à projet propose une expérimentation permettant de répondre aux enjeux suivants :

- Lever les freins de l'insertion professionnelle des femmes en particulier, isolées ou en couple.
- Lever les freins à la garde d'enfant (freins culturels, organisationnels et financiers).
- Quantifier et qualifier le besoin réel du public cible afin d'adapter les réponses à apporter.
- Informer et accompagner le public de manière adaptée.
- Favoriser la création de mode de garde atypique répondant mieux aux besoins du public cible.
- Créer de nouvelles dynamiques de collaboration entre les acteurs et publics concernés pour faire émerger de nouvelles manières d'agir.
- Permettre une déclinaison départementale de la démarche.
- L'appel à projet a été présenté en octobre 2016 aux acteurs dans le but d'identifier des porteurs de projet.

**Éléments de démarche pris en compte**

Le respect des règles de gestion du FSE a conduit à mettre en place un pilotage renforcé, un mode de fonctionnement visant l'amélioration continue, une évaluation.

→ **Accès pour tous à une production culturelle de qualité**

**Expositions évènement : la Creuse, une vallée atelier 2013 et 2016.**

Depuis 2009 le Conseil Départemental de la Creuse anime et pilote une démarche interrégionale et interdisciplinaire autour du patrimoine universel des peintres impressionnistes venus dans la Vallée de la Creuse. Cette démarche baptisée « Vallée des Peintres entre Berry et Limousin » est accompagnée depuis 2012 par le Ministère de la Culture, le dispositif Européen Plan Loire, et depuis 2015 par le Ministère en Charge du Tourisme. Elle s'incarne à travers une charte de coopération signée entre une vingtaine de collectivités territoriales et une stratégie en 5 axes, déclinée en 2 schémas (2010-2014 et 2015-2020) et une trentaine d'actions. Parmi elles deux opérations culturelles : deux expositions évènement regroupant chacune 4 musées, de 4 communes sur 3 départements et 2 régions et un Pôle de Recherche de portée nationale.

Afin de valoriser le patrimoine pictural produit dans la Vallée des Peintres entre Berry et Limousin, les musées du territoire se sont associés afin d'organiser en 2013 et 2016 deux expositions évènements permettant de rassembler, chacune, plus de 200 tableaux et documents. Ces deux expositions ont permis de rassembler des œuvres appartenant à des collectionneurs privés et des musées internationaux, et a permis aux habitants du territoire et aux visiteurs attirés par l'évènement de mesurer toute la portée universelle de cette page de l'histoire de la peinture française assez méconnue.

Plus de 47 000 visites ont été comptabilisées. L'opération a été menée grâce aux concours humains, logistiques et financiers de plusieurs dizaines de partenaires dont l'Union Européenne, l'Etat, les Régions Centre Val de Loire et Nouvelle Aquitaine, les Départements de l'Indre et de la Creuse, les Communautés de Communes du territoire et les Agences départementales de tourisme.

Par ailleurs afin de renforcer le socle de connaissances sur les artistes d'hier et de stimuler les créateurs d'aujourd'hui, un Pôle de Recherche a été lancé en 2015.





## Accès pour tous à une activité sportive

### **Véloroute**

Vendredi 23 septembre 2016 à Crozant était inaugurée la nouvelle liaison entre les 2 Véloroutes.

Ce nouvel itinéraire (balisé dans les 2 sens) relie Crozant (Véloroute Ouest - ou V 90) à Boussac (Véloroute Est ou V87) sur 76 kms, bouclant ainsi le tour complet du département. Cet itinéraire passe notamment par Fresselines, la Celle Dunoise, le Bourg d'Hem, la Tuilerie de Pouligny, Châtelus Malvaleix, ...

Au total, 426 km sont donc désormais balisés, dont 215 km inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes :

- Véloroute Est (V87) - Chambonchard/Faux la Montagne : 135 km
- Véloroute Ouest (V90) - Crozant/St Martin Ste Catherine : 80 km
- (Ces 2 itinéraires sont inscrits aux schémas national et régional des véloroutes et voies vertes.)
- liaison sud (Chatelus le Marcheix/Vassivière) : 50 km
- liaison nord (Crozant/Boussac) : 76 km
- véloroutes est (St Pierre le Bost/Chambon/Voueize) : 50 km
- boucle de Chambonchard : 35 kms (+ 19 kms commun avec la V87)

Les Véloroutes Est et Ouest sont équipées d'éco compteurs, permettant ainsi de disposer de données de fréquentation :

- plus de 4 000 passages/an pour la Véloroute Ouest : +4% en 1 an
- plus de 2 100 passages/an pour la Véloroute Est : + 26% en 2 ans

## **Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes**

Conformément au décret N°2015-761 du 24 Juin 2015, un rapport a été établi pour faire un bilan de la politique de ressources humaines en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et a été présenté en réunion du Conseil départemental du 23 février 2016.

Ce rapport devant être élaboré à année échue, aucune nouvelle donnée n'est disponible. Le tableau ci-dessous rappelle les éléments principaux de ce rapport.

	Conditions d'observation	Total	Femmes	Hommes	
Effectifs	31/12/2015	1 152	663	489	
Catégorie A		123	83	40	
Catégorie B		207	140	67	
Catégorie C		602	276	326	
Non rattachés à une catégorie		220	164	56	
Recrutement catégorie A	2015	2	2		
Recrutement catégorie B		2	1	1	
Recrutement catégorie C		7		7	
Recrutement non statutaires		69	39	30	
Formation	En jours sur 2015	4 199	2 020	2 179	
Temps partiel de droit	2015	24	19	5	
Temps partiel sur autorisation		85	81	4	
Promotions internes		4	2	2	
Avancements de grade		74	41	33	
Accidents de travail		46	17	29	
Accidents de trajet		5	4	1	
Maladies professionnelles		1		1	
Salaire brut moyen fonctionnaire cat A				3 485 €	4 204 €
Salaire brut moyen fonctionnaire cat B				2 488 €	2 624 €
Salaire brut moyen fonctionnaire cat C				1 867 €	2 056 €
Salaire brut moyen NT cat A				3 042 €	3 503 €
Salaire brut moyen NT cat B				1 700 €	1 991 €
Salaire brut moyen NT cat C				1 308 €	1 560 €

NT= non titulaire

**Pistes d'action :** au regard du bilan établi, un travail peut être engagé en associant tous les acteurs de façon à partager une analyse des raisons des différences mesurées, les évaluer en terme d'impact sur l'égalité femmes/hommes et dégager des leviers possibles d'action.



## Solidarité entre les générations

### **Aide au relevage des personnes âgées**

Un système de déclenchement d'alarme en cas de chute est proposé aux personnes âgées dans le cadre du dispositif domotique. La plate-forme active un réseau de solidarité (voisins, famille...). Le SDIS intervient en 2ème. 140 alarmes traitées par jour n'engendrent que 3 ou 4 appels au secours) Cependant, dans le contexte économique actuel, les sollicitations des secours sont encore nombreuses pour les cas suivant : abonné sans réseau de solidarité ; réseau de solidarité défaillant ou indisponible. Le SDIS a demandé une révision des dispositions.

Deux leviers sont identifiés comme possibles pour continuer à assurer ce service

Le dispositif MONALISA rassemble depuis 2014 ceux qui font cause commune contre l'isolement social des personnes âgées à travers un partenariat inédit entre la société civile et la puissance publique : associations, collectivités, caisses de retraite... **MONALISA est une démarche collaborative d'intérêt général** née de la réflexion lancée autour de l'isolement des personnes âgées

En Creuse le dispositif MONALISA est relayé par les Petits frères des pauvres et l'IREPS (Instance régional d'éducation et de promotion de la santé). Ses actions sont dirigées vers des actions de convivialité et de coopérations avec les différents acteurs de territoires, afin de mobiliser et organiser un réseau des bénévoles sur le département.

La possibilité de mobiliser les équipes municipales a été évoquée pour les petites communes rurales pour lever le doute concernant l'urgence des alarmes et pour aider au relevage le cas échéant.

Le projet prévoit une période d'expérimentation de 18 mois, sur la base des abonnés à la plate-forme de télé assistance et des statistiques d'intervention.

Les modalités de l'expérimentation doivent être rapidement définies et le consentement des personnes ciblées doit être obtenu. Pendant cette période d'expérimentation des partenariats sont à construire d'abord sur les territoires couverts par des équipes citoyennes de bénévoles. Les équipes municipales de certaines communes identifiées avec plusieurs abonnés ciblés vont être sensibilisées rapidement.

Au terme des 18 mois d'expérimentation, une évaluation sera réalisée qui conduira à des décisions.

### **Éléments de démarche pris en compte**

Le projet est piloté par la DPPA. Il s'appuie sur tous les acteurs, il met en place des outils d'amélioration continue, et une évaluation en interne est prévue au bout de 18 mois d'expérimentation.

 **Réduction des déchets à la source****Plan de réduction des déchets.**

Les actions menées dans le cadre du plan de réduction des déchets a conduit en 2016 :

- à la mise en place de 2 kits écoresponsables pour l'organisation de cafés accueil ou de pots lors des réunions ou manifestations du Conseil Départemental de la Creuse permettant de limiter les gobelets en plastique et autres déchets liés à l'utilisation de dosettes de café ou de sucre etc.
- à l'accompagnement de 4 collègues dans leurs projets de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des biodéchets et la formation d'agents des collègues au compostage sur le territoire.
- et à la mobilisation du réseau des éco-administrateurs avec la DISC sur l'action de collecte des portables et des piles, sur la récupération du papier pour la réalisation de bloc brouillon et la mise en place de composteurs sur quelques sites